



LES RANDONNEURS D'ETIOLLES
1, rue Thouars – 91450 ETIOLLES
Association Loi de 1901
SIRET : 503 855 918 00010
www.lesrandonneursdetiolles.fr
Mail : bagneres65@yahoo.fr

Garantie financière : GROUPAMA
Assurance-crédit & caution
132 rue des Trois Fontanot
92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131
ct. n° 4000716162 /0

Assurance R.C.P. Willis
Tower Watson Département
Sport et Évènement Immeuble
Quai 33 33/34 quai De Dion
Bouton - CS70001 – 92814
Puteaux Tél. : 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoye.com
Contrat n° :41789295M / 0002

Les Randonneurs d'Étiolles

Pierre ROCHE vous propose

Du 1 au 7 septembre 2024

(7 jours / 6 nuits)

Un séjour « tranquille » sur l'île de Ré

Agrément tourisme N° FR 015102



L'île de Ré

Le séjour est ouvert aux adhérents de l'Association des Randonneurs d'Étiolles titulaires de la licence FFR avec assurance IRA et FRA

Les randonnées seront encadrées par l'animateur, breveté fédéral par la FFRP, et sous sa responsabilité.

Les transports entre la région parisienne et le lieu du séjour (aller et retour) se feront sous la responsabilité des participants.

Ce séjour comprend :

Association bénéficiaire de l'immatriculation tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges – 75013 PARIS – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél : 01 44 89 93 90 – Centre d'information : Tél : 01 44 89 93 93. La Fédération Française de Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la Randonnée Pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de Randonnée Pédestre – Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051 - Page 1

Cinq randonnées à la journée. Amplitude maximale des journées : 9 h 00 à 17 h 30/ 18h 30.

La visite guidée de la petite ville de Saint Martin de Ré, fortifiée par Vauban.

Une excursion pédestre à la Rochelle.

- **Niveau : facile/moyen**

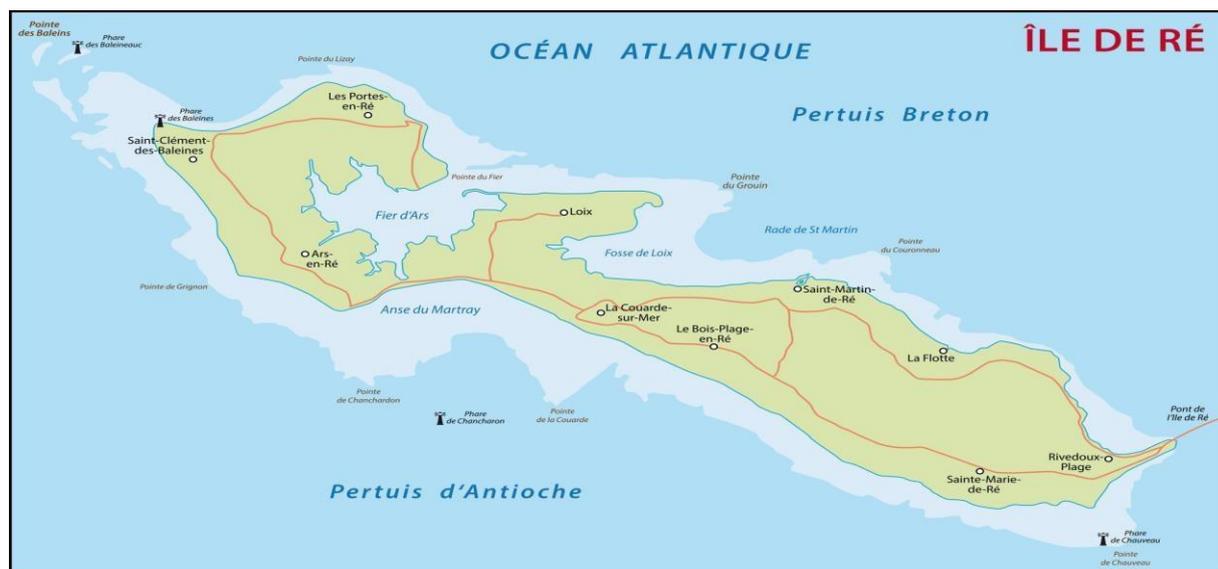
- Séjour en étoile, hébergement au village Odésia vacances « Le Phare » Ile de Ré, covoiturage.

En guise d'introduction : (source internet)

Il y a 20 000 ans, l'île de Ré était rattachée au continent. Tout comme les autres îles de la façade atlantique, l'île de Ré doit sa naissance à la montée des eaux provoquée par la fonte des glaciers.

La première mention écrite portant sur l'existence de l'île de Ré est un document d'un géographe grec du VII^e siècle. L'île porte le nom latinisé de Ratis. On trouve aussi la forme Radis. En gaulois, Ratis signifie "fougère". En 1681, Louis XIV confie à son meilleur ingénieur, Vauban, la construction de plusieurs fortifications pour la défense de l'île. La fameuse citadelle de Saint-Martin et plusieurs autres places fortes ont été érigées à cette époque.

Au 19^e siècle, Saint-Martin-de-Ré servait d'étape pour les condamnés au bague. De nombreux criminels y ont fait escale avant d'être envoyés en Nouvelle Calédonie ou en Guyane. Cette situation perdura jusqu'en 1938. Le 20^e siècle a été marqué par la construction du Pont de Ré, l'un des plus longs ponts de France. Il s'agit d'un véritable chef-d'œuvre architectural mesurant 3000 mètres et culminant à 42 mètres au-dessus de la mer.



Implantation des communes sur l'île de Ré

Le séjour :

Dimanche 1 septembre 2024

Après-midi :

Les participants seront attendus en milieu d'après-midi au village Odésia vacances « Le Phare » au nord de l'Île de Ré.

681, route du Grand Fossé, 17590 Saint-Clément-des-Baleines

Coordonnées GPS : Latitude : 46.240985 ; Longitude : -1.547033

Soir :

Pot d'accueil (offert par l'association) et dîner.

Lundi 2 septembre : Randonnée à Ars-en-Ré, le marais et le Fier d'Ars

S'il y a bien une chose qui caractérise l'Île de Ré, c'est la venelle. Il s'agit d'une petite rue étroite, le plus souvent pavée, qui relie deux rues ou bien une impasse. À l'abri du vent et ensoleillée, elle est souvent bordée, au printemps et en été, de roses trémière, la star de l'île.

Ars-en-Ré ne déroge pas à la règle, et possède bon nombre de petites venelles cachées, toutes plus photogéniques les unes que les autres.



L'église Saint-Etienne, de style roman et gothique, est véritablement l'emblème du village. Ou plutôt son clocher, reconnaissable de loin, par sa forme de flèche, peinte en noir et blanc. C'est bien le but, car autrefois il servait de repère aux navigateurs qui arrivaient sur le port d'Ars-en-Ré.

Au nord-ouest de l'île de Ré, la baie du **Fier d'Ars** est reconnue pour ses paysages sauvages et sa biodiversité. Le site est inscrit sur la liste mondiale des zones humides RAMSAR, qui distingue les écosystèmes remarquables.

Le **Fier d'Ars** forme une petite baie marine de 800 ha ouverte sur le Pertuis breton. Entouré de marais, ce complexe littoral s'est formé au fil du temps par la réunion des îles de Loix, Ré et Ars, autrefois indépendantes. Les activités humaines sont essentiellement tournées vers la saliculture et l'ostréiculture. Près de 60 sauniers exploitent encore les marais du **Fier d'Ars**.



L'origine du nom "fier" viendrait du mot norvégien "fjord" (une crique d'eau salée), l'île ayant été occupée par les Vikings au Xe siècle.

Les marais sont une halte migratoire qui voit passer près 300 espèces d'oiseaux migrateurs comme l'échasse blanche, le Héron cendré ou encore le Tadorne de Belon.

Matin : petit-déjeuner au village vacances.

Départ hébergement : 9h00, covoiturage

Départ de la randonnée : 9h30

Pique-nique sorti du sac à dos

Durée de la randonnée : 6h30 environ

Distance parcourue : 17km

Fin de la randonnée : 17h00/30

Dîner et nuitée au village vacances.

Mardi 3 septembre : Randonnée autour du phare des Baleines et de la forêt du Lizay



Le phare des Baleines

Le phare des Baleines est situé à la pointe ouest de l'île de Ré, sur la commune de Saint-Clément-des-Baleines. Le phare doit son nom au fait qu'un nombre relativement élevé de baleines venaient s'échouer à cet endroit par le passé.

Il succède au vieux phare des Baleines, construit par Vauban, et renforce son action. Il a été construit dès 1849 et a été inauguré en 1854. Il est classé au monument historique.

C'est un des plus hauts phares de France. Il s'élève à 60 mètres (257 marches), a un diamètre de 18 mètres et porte à 27 miles marins (50km environ).

Le Lizay et Trousse-Chemise au nord, La Combe à l'eau à l'ouest, Le Bois Henri IV au sud-ouest sont les quatre massifs forestiers qui composent la forêt domaniale.



La forêt du Lizay

La forêt est composée principalement de pins maritimes en mélange avec d'autres résineux, et des chênes verts dans le sous-étage.

Matin : petit-déjeuner au village vacances
Départ hébergement depuis hébergement : 9h30
Pique-nique sorti du sac à dos
Durée de la randonnée : 6h30 environ
Distance parcourue : 16km
Fin de la randonnée : 17h00/30
Dîner et nuitée au village vacances.

Mercredi 4 septembre : Saint Martin de Ré et Le Bois en Ré

Capitale historique de l'Île de Ré, Saint-Martin-de-Ré est un village au charme maritime incomparable

Riche de plusieurs ouvrages fortifiés conçus par Vauban (citadelle, enceinte, corps de garde), la ville est intégrée au réseau des sites majeurs de Vauban et inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco depuis le 7 juillet 2008.

Les Fortifications Vauban

Magnifique étoile de fortifications construite à la fin du XVIIème par Sébastien Le Prestre de Vauban, alors ingénieur du Roi Louis XIV, le village a su garder intact ses murailles et ses bâtisses. La cité devait pouvoir abriter toute la population de l'île en cas d'attaque de l'ennemi.

Unique par ses dimensions, un demi-cercle d'1,5 km de rayon et plus de 14 km de linéaire de remparts, l'enceinte urbaine de Saint-Martin-de-Ré s'appuie au nord-est sur une vaste citadelle, cité militaire transformée en prison au XIXème siècle.

Matin : petit-déjeuner au village vacances
Départ hébergement : 9h00, covoiturage
Départ de la randonnée : 9h30 entre Saint Martin de Ré et le Bois (boucle de 12 km)
Pique-nique sorti du sac à dos : 13h00
Après-midi : 14h00 Visite guidée de la citadelle fortifiée par Vauban

Durée de la randonnée : 6h30 environ
Distance parcourue : 15 km environ
Fin de la randonnée : 17h00
Dîner et nuitée au village vacances

Jeudi 5 septembre : Sur la presqu'île de Loix enRé

Cette randonnée au départ de la Couarde-sur-Mer permet de rejoindre la presqu'île de Loix et de traverser Les marais salants de l'Île de Ré qui forme des paysages si caractéristiques. Les producteurs de sel, appelés sauniers, produisent aujourd'hui du sel avec des techniques quasiment inchangées depuis le Moyen-Âge.

La presqu'île de Loix a une surface de 670 hectares. Ses côtes, mesurant 14 kilomètres, sont bordées par l'Atlantique, le Fier d'Ars et les marais salants.

La Couarde sur Mer, est une petite station balnéaire, située en plein milieu de l'Île de Ré. Si le village est ouvert sur la côte Sud, son port quant à lui est ouvert sur la côte nord.

Le Loix en Ré est le plus petit village et plus petit port de l'Île. Il est au cœur des marais salants.

Sur la Place du Port, le moulin à marée a vraisemblablement été édifié au Moyen-Âge par les moines de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm.

Il était à l'origine utilisé pour moudre le grain grâce à des meules actionnées par le mouvement des marées. Le meunier avait également la charge de transporteur assurant le passage entre « l'Isle de Loye » et La Couarde sur Mer.



Le moulin à marée

Les marais salants

Très peu de marais salants étaient exploités sur l'île avant 1375. L'exploitation salicole connaîtra un véritable essor au début du XV^{ème} siècle grâce à l'endiguement des parcelles prises sur le domaine maritime. Au XIX^{ème} siècle les sauniers étaient plus de 1000. Aujourd'hui il en reste une centaine. Ils cultivent leur marais pour y récolter l'or blanc, la délicate fleur de sel et dont la couleur rosée contraste avec celle du gros sel, teinté par la terre argileuse du marais.



Matin : petit-déjeuner au village vacances
Départ hébergement : 8h45, covoiturage
Départ de la randonnée : 9h30 Randonnée en boucle au départ de la Couarde sur Mer.
Pique-nique sorti du sac à dos
Arrêt pour visite du musée du sel
Durée de la randonnée : 6h30 environ
Distance parcourue : 16km
Fin de la randonnée : 17h00/30
Dîner et nuitée au village vacances

Vendredi 6 septembre : À la découverte de La Rochelle

Cité millénaire, dotée d'un riche patrimoine historique et urbain, la vieille ville abrite des maisons médiévales à colombages et une architecture Renaissance, avec ses rues à arcades datant du XVII^e siècle. — Google

La capitale historique de l'Aunis est aujourd'hui devenue la plus importante ville côtière entre l'estuaire de la Loire et l'estuaire de la Gironde grâce notamment à ses fonctions portuaires et industrielles encore importantes, un secteur administratif et tertiaire largement prédominant que viennent renforcer son université et un tourisme en plein développement.



La Rochelle



Les arcades

Matin : petit-déjeuner au village vacances
Départ en voiture. À 8 h 45 pour La Rochelle
Pique-nique sorti du sac à dos
Parcours sur la journée 14 kms au total. Retour vers 18h.
Dîner et nuitée au village vacances.

Samedi 7 septembre

Matin : petit-déjeuner au village vacances

Départ des participants et fin de séjour à 10 h00. Fin de nos activités.

Conditions :

Nombre de participants : 15 au minimum et 21 au maximum, niveau facile/moyen.

L'ordre du programme pourra être modifié en fonction des conditions de la météo.

Coût du séjour par personne entre 500 € et 600 €.

En chambre double, 500 € par personne

En chambre individuelle : 600 €

Prix ferme et définitif

Le prix du séjour comprend :

- L'hébergement au village vacances Odésia « Le Phare », les petits déjeuners, les pique-niques, les dîners avec le forfait boisson avec café ou infusion, le pot d'accueil, la taxe de séjour, la visite guidée de Saint Martin de Ré », l'agrément tourisme FFRP.
- L'accès aux infrastructures du village vacances (bar, terrain de pétanque, piscine....)

Le prix du séjour ne comprend pas :

- L'assurance annulation à souscrire au moment de l'inscription définitive. (facultative mais souhaitable), Nous vous proposerons celle de la FFRP au tarif de 21 €.
- Les frais de covoiturage, aller et retour et les déplacements sur place.
- Les dépenses personnelles (les boissons hors repas, etc.),
- D'une manière générale tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».
- **Pré-inscriptions** : Auprès de l'animateur à compter du **1 mars 2024** après la mise sur le site des Randonneurs d'Étiolles, et information par mail aux adhérents, aucun acompte ne sera accepté avant la validation du séjour par la FFRP et l'agrément tourisme.
- **Inscriptions** : Du **1^{er}/04 / 2024** au **30/04/2024**.
- **Inscription définitive**, après accord du séjour par la FF randonnée et de l'agrément tourisme, et à l'issue de la période d'inscription et après accord de l'animateur et après réception d'un **premier acompte de 150 €** par personne en duo et de **180 € par personne en solo**.
- Paiement du **deuxième acompte d'un montant de 225 €** en duo ou de **270 € en solo** au plus tard le 31 mai 2024.
- Paiement du **solde d'un montant de 125 € en duo ou de 150 € en solo** au plus tard le 31 juillet 2024, hors assurance annulation et interruption du séjour.
- Vous avez la possibilité de souscrire à l'assurance facultative annulation et interruption du séjour au tarif de » 21 € « à payer avec le règlement d'inscription au séjour, par chèque ou virement à l'ordre des randonneurs d'Étiolles ».
- Voir avec l'animateur pour l'organisation du covoiturage.

- Tout au long du séjour, les participants devront respecter toutes les mesures sanitaires en vigueur : Vous trouverez en pièces jointes l'annexe 12 bis + annexe 10 notices sur les assurances individuelles et facultatives. Vous recevrez le bulletin d'inscription pré rempli, ainsi que le bulletin d'assurance individuelle facultative, pour l'inscription définitive, à remettre signé avec votre choix impérativement avec le 1er acompte, auprès de l'animateur.
- Le programme du séjour est mis sur le site et info par mail auprès des adhérents, une semaine avant l'ouverture des pré-inscriptions.

CESSION DU SEJOUR : Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide. Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site de l'association vous pouvez y accéder en appuyant sur la touche Ctrl et en cliquant sur le lien suivant : <https://www.lesrandonneursdetiolles.fr/voyages-et-sejours/>

Inscriptions et renseignements auprès de Pierre Roche

Tel : 06 07 17 60 96 ou 01 43 76 17 92

Mel : pierre.roche46@gmail.com